



Prolongation d'accident de travail

Par **olvie**, le **29/08/2011** à **21:38**

Bonjour,

Suite a un accident de travail (problème de dos) mon docteur généraliste ma arrête et par la suite ma fait une prolongation d'accident de travail sans arrêt de travail et m'envoie voir un spécialiste après plusieurs examen réaliser. Mon souci viens du fait que mon rdv pris tombe pendant mes horaires de travail dois-je m'arranger pour ne pas travailler ou vu que c'est lié a un accident de travail je peux y aller pendant mon travail.

En vous remerciant.

Olivier.

Par **pat76**, le **30/08/2011** à **16:33**

Bonjour

Juste une question. Vous avez été arrêté pour un accident de travail pendant combien de jours?

Est(ce que cet accident de travail a été déclaré à la CPAM?

Si vous arrêt pour accident de travail a duré plus de 8 jours, votre employeur vous avais envoyé à la médecine du travail passé une visite médicale de reprise qui est obligatoire?

Par **olvie**, le **30/08/2011** à **21:40**

bonsoir,

Oui cet accident a été déclaré a la CPAM, j'ai eu 2 semaines d'arrêt le temps que je récupère avec visite médicale a la reprise. J'ai du passer plusieurs examens IRM-Scanner et après ce compte rendu mon docteur m'envoie donc voir un spécialiste tout en m'ayant prolongé la déclaration d'accident de travail pour avoir son avis et être sous le régime d'accident de travail en cas d'intervention ou autres.

En vous remerciant.

Olivier